Salagou Coeur d'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

SERVICE
Petite enfance

L'allaitement maternel
DANS NOS STRUCTURES

Hérault Département

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Hérault

La promotion de l'allaitement maternel

L'allaitement maternel en crèche ou chez une assistante maternelle est possible quand la mère le désire.

Confier son enfant ce n'est pas forcément le sevrer. L'allaitement peut se faire sur place ou par des biberons de lait recueilli par la mère.

LES MODALITÉS D'ALLAITEMENT SERONT ALORS ÉVOQUÉES ET ORGANISÉES AVEC LA DIRECTRICE DE L'ÉTABLISSEMENT AVANT L'ACCUEIL DE L'ENFANT.

PNNS (Programme National Nutrition Santé)

« *Le lait maternel est recommandé de façon exclusive jusqu'à 6 mois. Il est recommandé d'allaiter, même pour une courte période, votre enfant profitera déjà des bénéfices du lait maternel.*

« *L'O.M.S. (Organisation Mondiale de la Santé) recommande vivement l'allaitement au sein exclusif pendant les six premiers mois suivant la naissance. De 6 mois à 2 ans, voire plus, l'allaitement doit être compété par une autre alimentation (...)*

« *Le lait maternel est l'aliment idéal pour les nouveau-nés et les nourrissons. En effet, il apporte tous les nutriments nécessaires à leur développement et contient des anticorps qui les protègent des maladies courantes.*

Bienfaits pour la santé des nourrissons :
extrait de *Allaitement maternel faits et chiffres*

HAS (Haute Autorité de Santé)

« *L'allaitement maternel favorise la croissance physique et affective de l'enfant, privilégie le lien mère-enfant, renforce l'immunité de l'enfant (...)*

Favoriser l'allaitement maternel : processus-évaluation de l'HAS Juin 2006

Pour le bien-être et la sécurité de l'enfant, le lieu d'accueil s'engage pour la partie qui le concerne à respecter le protocole ci-après.

De même, il est demandé aux parents de le respecter pour la partie qui leur est propre et de signer ce document.

Recommandations pour la mère de l'enfant désirant poursuivre un *allaitement maternel*

Afin de poursuivre l'allaitement maternel, deux solutions :

1 VOTRE BÉBÉ EST PROCHE DU LIEU DE TRAVAIL
Vous pouvez vous déplacer pour donner une ou plusieurs tétées au cours de la journée.

2 VOTRE BÉBÉ EST TROP ÉLOIGNÉ
Il faut donc organiser les repas de la journée et procéder au recueil du lait.

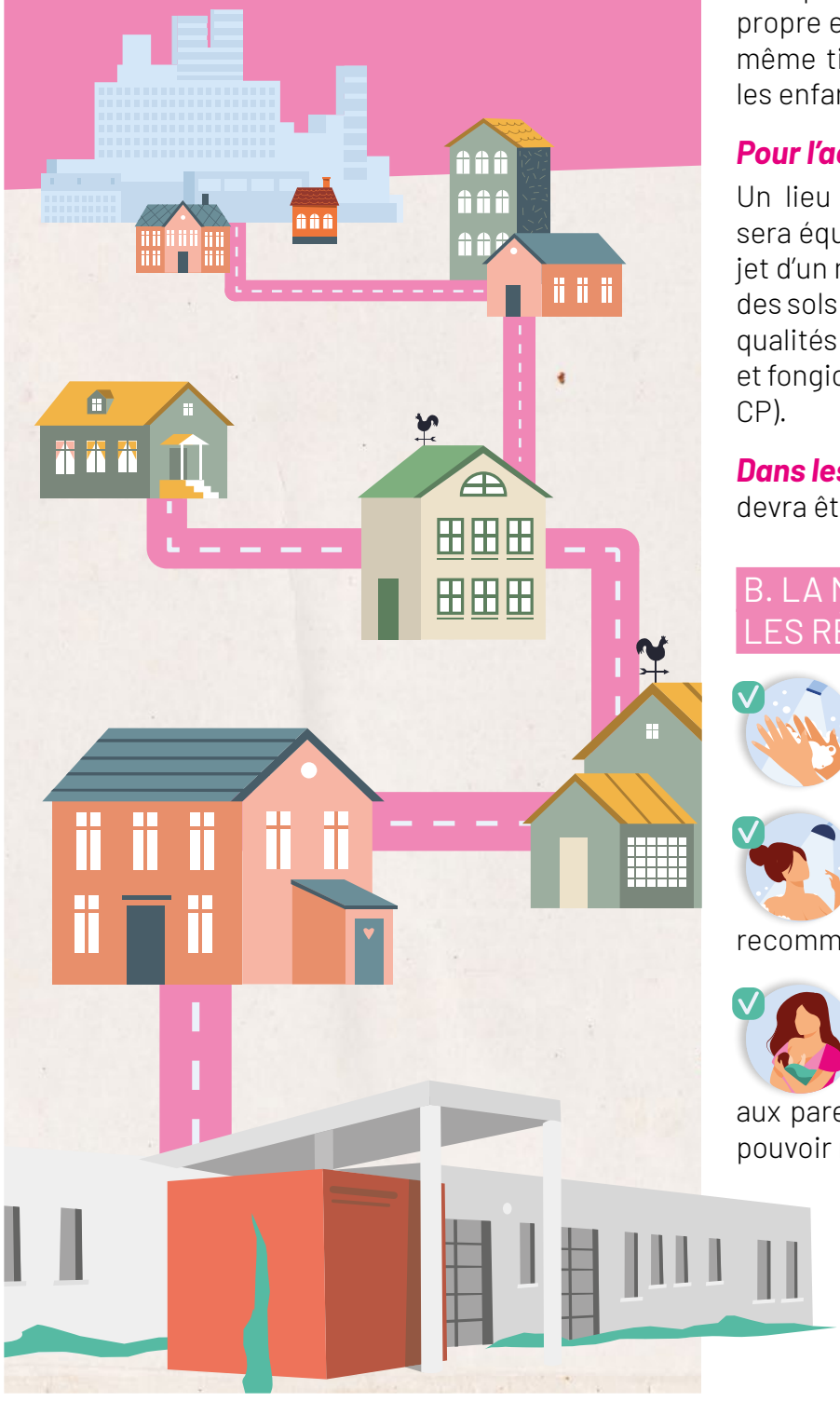

1 L'ALLAITEMENT SUR LE LIEU D'ACCUEIL

A. LE LIEU D'ACCUEIL S'ENGAGE :

- ✓ À joindre la maman au téléphone dès que son enfant exprimera la faim.
- ✓ À mettre à disposition de celle-ci un lieu lui permettant d'allaiter.

Pour l'accueil au domicile d'une assistante maternelle en crèche familiale

L'assistante maternelle mettra à disposition, dans la limite des possibilités de son logement, un espace pour la maman allaitante. Celui-ci sera propre et fera l'objet d'un entretien quotidien (au même titre que l'espace mis à disposition pour les enfants).

Pour l'accueil en structure collective

Un lieu dédié sera mis à disposition. Celui-ci sera équipé d'un fauteuil confortable et fera l'objet d'un ménage quotidien (aspirateur, nettoyage des sols et des surfaces avec un produit ayant les qualités de détergent, désinfectant, bactéricide et fongicide s'intégrant dans une démarche HACCP).

Dans les deux cas, un point d'eau avec du savon devra être à disposition.

B. LA MÈRE S'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES CI-DESSOUS :

Avant tout allaitement, un **lavage soigneux des mains** est indispensable.

Outre cette étape indispensable, une **douche quotidienne** avec lavage des seins et des mamelons est recommandée.

À **se rendre disponible** dès que son enfant aura faim. En cas de difficultés éventuelles, il sera alors demandé aux parents de fournir un lait maternisé afin de pouvoir nourrir l'enfant.

2 ENFANT NOURRI AVEC DU LAIT MATERNEL APPORTÉ DE LA MAISON

Dès l'arrivée dans le lieu d'accueil de l'enfant, le personnel procédera à la vérification de l'identification correcte du lait (nom et prénom de l'enfant, date et heure du 1er recueil). Les biberons seront immédiatement rangés dans une enceinte réfrigérée.

Seul le lait d'une mère recueilli et conservé dans les conditions adéquates pourra être donné à l'enfant. Les parents s'engageront à respecter les règles d'hygiène, les conditions de recueil et de transport énoncées ci-dessous.

A. LE LIEU D'ACCUEIL S'ENGAGE :

À réception

Procédure d'hygiène à appliquer à la réception des biberons de lait :

- ✓ **Se laver les mains** avant toute manipulation
- ✓ **Limiter le nombre de manipulations** et n'accepter que des biberons prêts à l'emploi
- ✓ **Vérifier les conditions de transports** dans un sac isotherme avec pack de glace
- ✓ **Vérifier que les biberons soient étiquetés**, au nom de l'enfant avec l'heure et la date du recueil du lait et l'heure de sortie du congélateur pour le lait congelé
- ✓ **Placer les biberons dans le réfrigérateur** (température comprise entre 0 et 4°C)
- ✗ **Ne pas les mettre dans la porte du réfrigérateur** (trop grandes variations de température).

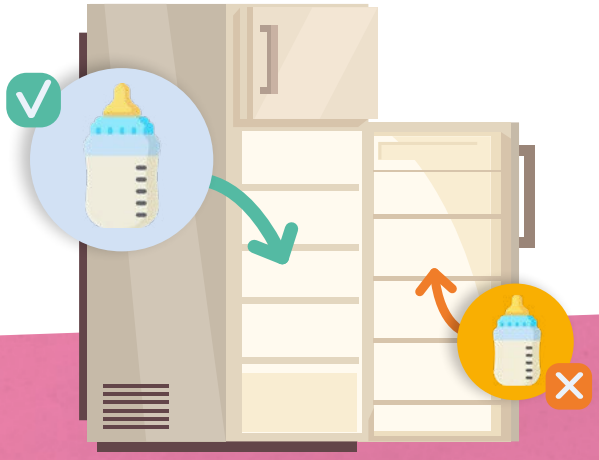

Démarche qualité

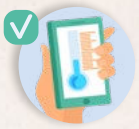

Chaque matin, la température du frigo est notée sur le document de **recueil des températures**

Au moment du repas

Ne pas utiliser le four à micro-ondes préjudiciable à la qualité nutritionnelle du lait

*Recommandations de l'**AFSSA** (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), en date du 17 octobre 2005*

Biberon non congelé : Réchauffer sous l'eau chaude ou dans un chauffe-biberon

Biberon congelé : Attention, l'établissement n'accepte que le lait tiré au maximum dans les 7 jours précédant la consommation. Réchauffer sous l'eau tiède, puis sous l'eau chaude ou dans un chauffe-biberon afin d'éviter un choc thermique préjudiciable à la qualité nutritionnelle du lait

Agiter le biberon afin de mélanger et **tester la température** du lait sur le poignet

Ne pas s'inquiéter de l'odeur et de l'aspect du lait qui est parfois trouble, mousseux, de couleur variable

Le lait doit être consommé dans l'heure suivant la sortie du réfrigérateur. Jeter ce que l'enfant n'a pas bu

Procéder au nettoyage immédiat des biberons à l'eau et au produit vaisselle avec l'aide d'un goupillon propre et fréquemment renouvelé

Le lieu d'accueil se réserve le droit de procéder à un **relevé d'échantillon**

Le lait ne sera conservé que la durée de la journée au sein des établissements, **tout lait non consommé sera jeté**

B. LA MÈRE S'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES CI-DESSOUS :

*Recommandations de l'**AFSSA** (Agence française de sécurité sanitaire des aliments)*

Préparation du matériel

Matériel nécessaire au recueil :

Tire-lait
Manuel ou **électrique**

2 biberons
Avec **capuchons** et **obturateurs**
1 pour le recueil - 1 pour la conservation

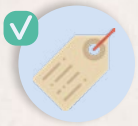

Etiquettes

Goupillon

Liquide vaisselle

Lavage

Le **tire-lait** (téterelle et flacon de recueil) doit être soigneusement nettoyé avec du liquide vaisselle et rincé. Un cycle à 65° au lave-vaisselle est autorisé mais ne dispense pas d'un lavage soigneux à la main.

Pour les **biberons**, les vider, les rincer au robinet à l'eau froide et les laver en lave-vaisselle en utilisant un cycle spécifique complet.

En l'absence de lave-vaisselle, immerger le biberon et les annexes dans de l'eau chaude additionnée de liquide-vaisselle, nettoyer avec un goupillon et rincer.

Stérilisation

Juste avant de tirer le lait, il est également recommandé de porter à ébullition la **téterelle** et le **flacon de recueil** dans une casserole d'eau. Pour refroidir, vider l'eau chaude mais ne pas rincer sous l'eau du robinet. Laisser sécher sans essuyer.

Les **systèmes chimiques** dits de stérilisation à froid ne sont pas recommandés.

Le lait recueilli doit être conservé dans des **biberons en plastique ou en verre**.

« Les sachets stériles, proposés dans le commerce pour le recueil du lait ne peuvent pas être utilisés pour la crèche. Ils nécessitent trop de manipulations et sont par conséquent source de risques inutiles.

Source Mairie de Paris

La conservation du biberon doit se faire dans un réfrigérateur (si nécessaire le temps des recueils) et un congélateur propre (voir protocoles plus loin).

Recueil

✅ **Avant toute manipulation**, un lavage soigneux des mains est indispensable. Outre cette étape indispensable, une douche quotidienne avec lavage des seins et des mamelons est recommandée.

✅ **Dès le lait recueilli**, le verser dans le biberon de conservation, noter le nom et le prénom de l'enfant, ainsi que la date et l'heure de recueil de lait sur le biberon.

✅ **Si le lait est conservé au réfrigérateur** et dans l'éventualité où plusieurs recueils seraient nécessaires pour remplir le biberon, ce lait ne peut être conservé au réfrigérateur que 48 heures après le 1er recueil, dont il faudra spécifier la date et l'heure.

✅ **D'autre part, seuls deux laits ayant la même température peuvent être mélangés** : mettre le lait du 1er recueil au réfrigérateur, puis mettre également le lait du 2e recueil au réfrigérateur. Mélanger les deux laits uniquement lorsqu'ils ont la même température.

✅ **Si vous souhaitez congeler le lait maternel**, veiller à ne remplir le biberon qu'aux trois-quarts en prévision de l'augmentation du volume provoquée par la congélation. Le congélateur doit être à -18°C (la température doit être régulièrement contrôlée). Dans ces conditions, le lait peut être conservé 4 mois.

❌ **Le lait décongelé ne doit pas être recongelé**.

❌ **Il ne faut pas** ajouter de lait fraîchement recueilli à un biberon de lait congelé ou déjà refroidi.

Règles de nettoyage et de contrôle du congélateur et du réfrigérateur

Il sera demandé aux parents de respecter les protocoles suivants :

Un contrôle et un relevé quotidien de la **température** des appareils doit être fait (le congélateur ne doit pas dépasser les –18°C et le réfrigérateur les +4°C)

Un inventaire visuel avec contrôle des **dates de péremption** doit être effectué une fois par mois

Le **réfrigérateur** devra être lavé au moins une fois par semaine avec de l'eau savonneuse, rincé à l'eau puis à l'eau additionnée de vinaigre blanc

Pour les **congélateurs** à dégivrage automatique, un nettoyage doit être effectué une fois par mois. S'ils ne sont pas à dégivrage automatique, le nettoyage doit être plus fréquent

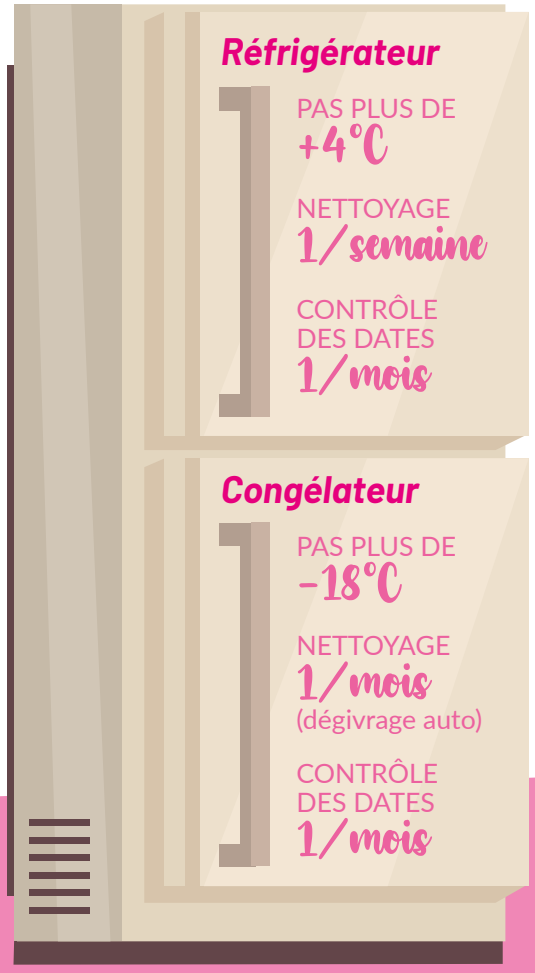

Transport

Il convient d'éviter toute rupture de la chaîne du froid.

Tout lait devra arriver dans le biberon de conservation monté (avec tétine) et sera donné ainsi sans manipulation lorsque l'enfant aura faim.

Le lait doit être transporté du domicile au lieu de consommation dans une glacière ou dans un sac isotherme avec pack eutectique (pack de glace, etc.).

Les professionnels doivent s'assurer que les parents sont informés des conditions appropriées pour le transport du lait maternel.

Quand les parents apportent le lait maternel, le professionnel vérifie avec eux :

Que le lait a bien été transporté dans une **glacière** propre munie de packs de réfrigération

Que l'**étiquetage** des récipients est conforme

Dans les établissements d'accueil du jeune enfant, le professionnel doit vérifier la température à l'intérieur de la glacière contenant les récipients de lait maternel :

Entre 0°C et 4°C, si le lait est réfrigéré ou s'il s'agit de lait en cours de décongélation, destiné à être consommé dans la journée. Si cette température n'est pas respectée, le lait sera rendu au parent.

Il faut revoir avec les parents les modalités de transport si ces conditions ne sont pas respectées.

CONDITIONS D'HYGIÈNE À RETENIR

LE RECUEIL DU LAIT

1. Lavage des mains et des seins

2. Tirer le lait (deux recueils)

3. Mettre chaque receuil dans un biberon

4. Étiquetter les biberons

LA CONSERVATION

5. +4°C (réfrigérateur) et -18°C (congélateur)

LE TRANSPORT

6. Dans une glacière avec packs de glace

LA CONSOMMATION

7. Dans l'heure suivant la sortie du réfrigérateur

8. Réchauffer le biberon à l'eau tiède

9. Jeter tout lait non consommé

LE NETTOYAGE

10. Liquide vaisselle et goupillon propre (dès la fin de l'allaitement)

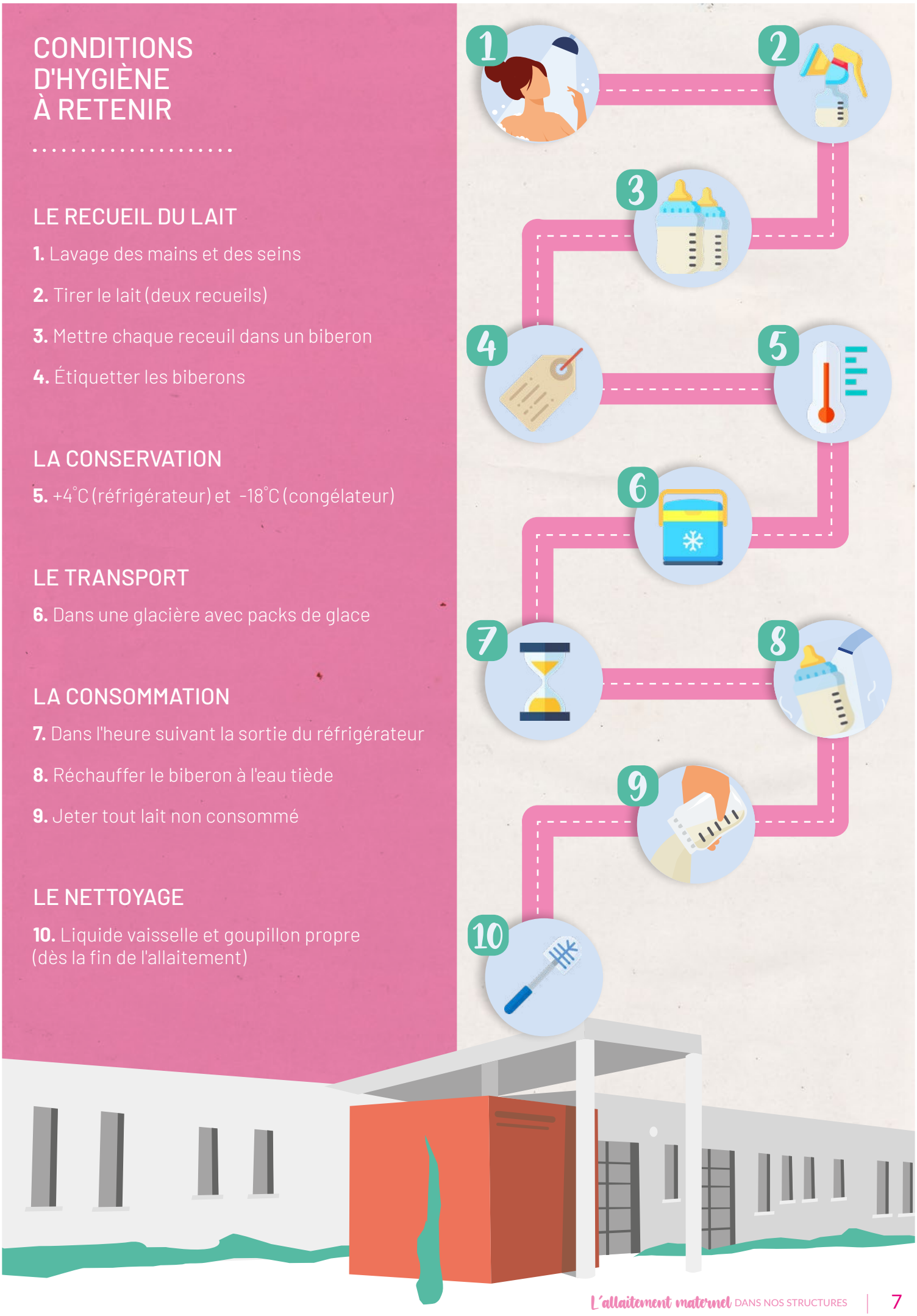

Ce document a été élaboré en partenariat avec le **médecin de crèche**, les **services du Conseil départemental de l'Hérault**.

Les services vétérinaires auront accès à celui-ci lors de tout contrôle au sein des Établissements Multi-Accueil Collectif « La Farandole » ou « La Ritournelle ».

Août 2020 © Communauté de communes du **Clermontais**
Illustration : freepik - IPNS

Salagou Coeur d'Hérault
Communauté de communes du
CLERMONTAIS

Service Petite Enfance
Communauté de communes du Clermontais
Espace Marcel Vidal - 20, avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont l'Hérault
04 67 88 47 88 - *k.nolet@cc-clermontais.fr*

www.cc-clermontais.fr - CommunauteCommunesClermontais